



1 Le volet Urbanisme de la loi ALUR

Jours dans IMMOBILIER - DROIT DE L'URBANISME / Réf : JUR-DRUR-8

Objectifs de la formation

- Intégrer la nouvelle réglementation ALUR en matière d'urbanisme
- Mettre en oeuvre les nouveaux documents de planification

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les changements relatifs au schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Le renforcement du rôle intégrateur du SCOT

2. Intégrer les nouveautés liées au plan local d'urbanisme (PLU)

- Le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités (PLUI)
- La transformation obligatoire du POS en PLU
- La suppression du COS et de la taille minimale des terrains
- Le reclassement des anciennes zones à urbaniser

3. Examiner les modifications en matière de préemption et de réserves foncières

- Le renforcement du rôle du préfet
- Les modifications relatives aux déclarations d'intention d'aliéner
- Les nouvelles cessions soumises au droit de préemption urbain

Après-midi

4. Identifier les modifications en matière d'autorisations d'urbanisme



- Les dispositions concernant les documents d'urbanisme
- Les lotissements et les nouvelles règles d'urbanisme
- La création d'un futur permis de diviser

5. Déterminer les nouveautés relatives au traitement de la pollution des sols

6. Examiner les dispositions diverses

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agent immobilier

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin de permettre aux stagiaires de s'approprier efficacement le contenu des formations.
- Organisation de jeux de rôles et mises en situation concrètes des stagiaires.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'issue de chaque partie de la formation, et exercices de synthèse écrits à la fin des formations.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

